



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 juin 2018, à 18 h 30 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente et a désigné un(e) secrétaire de séance. Il a également délibéré sur les points suivants :

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- **Crédits scolaires 2018-2019**

L'assemblée délibérante a décidé attribuer une enveloppe de 37 € par enfant au titre des crédits scolaires 2018-2019 (fournitures consommables allouées aux écoles maternelles et élémentaires).

- **Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (F.D.A.J.)**

Le Département a sollicité la commune de Sainte Marie-aux-Chênes pour le renouvellement de la convention DEFI en 2018 : il s'agit de financer le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) qui est un dispositif de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 25 ans. Il soutient leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires, notamment dans les domaines du transport, de l'alimentation, de l'hygiène, de la vêture ou encore pour des frais liés à la recherche d'emploi. Le Conseil Municipal a décidé de verser une participation de 0,15 € par habitant soit 624,90 €.

- **Subvention à AMOMFERLOR**

La commune versera une subvention à AMOMFERLOR correspondant à 0,15 € / habitant. Cela représente le soutien qu'elle porte à l'Association dans son action de préservation de la Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine.

AFFAIRES FONCIÈRES

- **Rétrocession de la tranche 4 du Breuil I**

Les travaux de voiries correspondant à la tranche 4 du lotissement « Le Breuil I » étant achevés et conformes, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession des réseaux, voiries et espaces verts à l'euro symbolique.

- **Acquisition d'un garage rue de Gaulle**

Le Conseil Municipal a accepté l'achat du garage de Monsieur SWIDERSKI, rue du général de Gaulle, section 2 parcelle 106 (1 500 €) et ce, dans le cadre d'une opération futur de réaménagement de cet espace.

- **Cession d'un terrain rue de Metz**

Le Maire a expliqué à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de sa compétence « création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes », la CCPOM a demandé à la commune la cession d'une parcelle afin d'y construire un bâtiment à cet effet. Le Conseil Municipal a accepté la vente d'une portion de la parcelle sise rue de Metz, section 38 n°55, à l'euro symbolique.

AFFAIRES DIVERSES

- **Mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.)**

La réglementation prévoit que chaque collectivité territoriale doit se mettre en conformité avec le RGPD avant le 25 mai 2018. La procédure étant lourde et nécessitant de fortes connaissances en matière informatique et réglementaire, le Conseil Municipal a accepté de déléguer cette mission au Centre de Gestion de Moselle, en partenariat avec le Centre de Gestion de la Meurthe-et-Moselle.

- **Mission Intérim et Territoires**

Le Conseil Municipal a accepté d'adhérer à la « mission Intérim et Territoires » proposée par le Centre de Gestion de la Moselle. Il permettra à la commune de faire appel à des agents formés pour assurer des remplacements ponctuels.

- **Médiation Préalable Obligatoire**

Le Centre de Gestion de la Moselle a décidé d'expérimenter la mission de Médiation Préalable Obligatoire. Le Conseil Municipal a délibéré pour y adhérer. Il permettra aux agents communaux de faire appel à ses services en cas de décision administrative individuelle défavorable.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes,
Le 15 juin 2018

Le Maire,
Roger WATRIN

